

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 18 mai 2018
Nombre de membres 43
Présents : 23 – Pouvoirs 8
Votants : 31

Vote : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 31/05/2018
et publication du 31/05/2018.

Présents (23) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Régis VALLIENNE

Pouvoirs (8) :

Georges BITOT à Claude JAUNAY, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Guy-Michel CHAUVEAU à Nicolas CHAUVIN, Jean-Yves DENIS à Pierre BIHOREAU, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Jacques LAUZE à Jean-Pierre CHEREAU, Ghislaine SOYER à Christian JARIES, Denis TURIN à Régis VALLIENNE

Excusés (3) :

Béatrice PAVY-MORANCAIS, Gwénaél de SAGAZAN, Louis-Jean de NICOLAY

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Président, Sylviane DELHOMMEAU, 1ère VP (Estelle PARROT, excusée),

Assistaient également à la réunion :

Kevin CHARLOT, Pascale CRAIG, Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Alexandre MENARD, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE.

Maëlle Marchand, Le Petit Courrier du Val de Loir

D01-24-05-2018 : Renouvellement convention plateforme marchés publics CD72

La convention signée en 2013 avec le Conseil Départemental pour l'accès gratuit à la plateforme Sarthe Marchés Publics est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

Il convient de la renouveler afin de nous permettre d'avoir accès à ce service incontournable pour la dématérialisation de nos marchés.


Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorisent le Président à renouveler la convention du Conseil Départemental, de mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation des actes pour les marchés publics et accords-cadres (volet 2) à titre gratuit, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Fait à Vaas

Le Président

Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Régis VALLIENNE



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top, "Pays Vallée du Loir" in the center, and two small stars on either side of the text. The signature is a cursive script that starts with a large loop and ends with a horizontal line.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2018

Publication : 31/05/2018

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 18 mai 2018
Nombre de membres 43
Présents : 23 – Pouvoirs 8
Votants : 31

Vote : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 31/05/2018 et publication du 31/05/2018.

Présents (23) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Régis VALLIENNE

Pouvoirs (8) :

Georges BITOT à Claude JAUNAY, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Guy-Michel CHAUVEAU à Nicolas CHAUVIN, Jean-Yves DENIS à Pierre BIHOREAU, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Jacques LAUZE à Jean-Pierre CHEREAU, Ghislaine SOYER à Christian JARIES, Denis TURIN à Régis VALLIENNE

Excusés (3) :

Béatrice PAVY-MORANCAIS, Gwénaél de SAGAZAN, Louis-Jean de NICOLAY

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Président, Sylviane DELHOMMEAU, 1ère VP (Estelle PARROT, excusée),

Assistaient également à la réunion :

Kevin CHARLOT, Pascale CRAIG, Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Alexandre MENARD, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE.

Maëlle Marchand, Le Petit Courrier du Val de Loir

D02-24-05-2018 : Avancement grade adjoint animation principal 2ème classe

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents «promouvables» c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Pour l'année 2018 un adjoint territorial d'animation est promuable au grade d'adjoint d'animation principal 2ème classe.

Monsieur le Président propose de fixer le ratio à 100%.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorisent le Président à proposer de fixer le ratio à 100% pour un adjoint territorial d'animation promouvable au grade d'adjoint d'animation principal 2ème classe en 2018, après avis du comité technique.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président

Régis VALLIENNE





Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2018

Publication : 31/05/2018

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 18 mai 2018
Nombre de membres : 43
Présents : 23 – Pouvoirs 8
Votants : 31

Vote : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 31/05/2018 et publication du 31/05/2018.

Présents (23) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Régis VALLIENNE

Pouvoirs (8) :

Georges BITOT à Claude JAUNAY, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Guy-Michel CHAUVEAU à Nicolas CHAUVIN, Jean-Yves DENIS à Pierre BIHOREAU, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Jacques LAUZE à Jean-Pierre CHEREAU, Ghislaine SOYER à Christian JARIES, Denis TURIN à Régis VALLIENNE

Excusés (3) :

Béatrice PAVY-MORANCAIS, Gwénaél de SAGAZAN, Louis-Jean de NICOLAY

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Président, Sylviane DELHOMMEAU, 1ère VP (Estelle PARROT, excusée),

Assistaient également à la réunion :

Kevin CHARLOT, Pascale CRAIG, Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Alexandre MENARD, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE.

Maëlle MARCHAND, Le Petit Courrier du Val de Loir

D03-24-05-2018 : Création poste adjoint animation principal 2ème classe

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu la délibération de ce jour qui fixe les ratios (D02-24-05-2018), vu les avis favorables du comité technique et de la commission administrative paritaire, Monsieur le Président propose au comité syndical de créer un poste permanent d'adjoint animation principal 2ème classe à temps complet relevant de la catégorie C.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorisent le Président de créer un poste permanent d'adjoint animation principal 2ème classe à temps complet relevant de la catégorie C.

Fait à Vaas

Le Président

Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Régis VALLIENNE



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with two small stars on either side of the bottom text. The signature is a cursive script that loops around the stamp.

Date de la convocation : 18 mai 2018
Nombre de membres : 43
Présents : 23 – Pouvoirs 8
Votants : 31

Vote : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 31/05/2018
et publication du 31/05/2018.

Présents (23) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Régis VALLIENNE

Pouvoirs (8) :

Georges BITOT à Claude JAUNAY, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Guy-Michel CHAUVEAU à Nicolas CHAUVIN, Jean-Yves DENIS à Pierre BIHOREAU, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Jacques LAUZE à Jean-Pierre CHEREAU, Ghislaine SOYER à Christian JARIES, Denis TURIN à Régis VALLIENNE

Excusés (3) :

Béatrice PAVY-MORANCAIS, Gwénaél de SAGAZAN, Louis-Jean de NICOLAY

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Président, Sylviane DELHOMMEAU, 1ère VP (Estelle PARROT, excusée),

Assistaient également à la réunion :

Kevin CHARLOT, Pascale CRAIG, Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Alexandre MENARD, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE.

Maëlle MARCHAND, Le Petit Courrier du Val de Loir

D04-24-05-2018 : Renouvellement de la convention avec Berger Levrault/Segilog 2018/2021

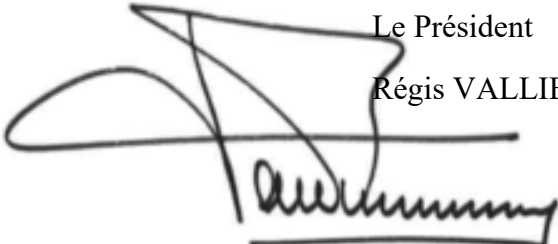
La convention signée en 2015 avec Berger-Levrault/SEGILOG arrive à échéance le 1er juin 2018. Il convient de la renouveler afin de permettre la continuité du service comptable.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorisent le Président à renouveler la convention pour 3 ans.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE





Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2018

Publication : 31/05/2018

Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 18 mai 2018
 Nombre de membres : 43
 Présents : 23 – Pouvoirs 8
 Votants : 31

Vote : 31
 Pour : 31
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 31/05/2018
 et publication du 31/05/2018.

Présents (23) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Régis VALLIENNE

Pouvoirs (8) :

Georges BITOT à Claude JAUNAY, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Guy-Michel CHAUVEAU à Nicolas CHAUVIN, Jean-Yves DENIS à Pierre BIHOREAU, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Jacques LAUZE à Jean-Pierre CHEREAU, Ghislaine SOYER à Christian JARIES, Denis TURIN à Régis VALLIENNE

Excusés (3) :

Béatrice PAVY-MORANCAIS, Gwénaél de SAGAZAN, Louis-Jean de NICOLAY

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Président, Sylviane DELHOMMEAU, 1ère VP (Estelle PARROT, excusée),

Assistaient également à la réunion :

Kevin CHARLOT, Pascale CRAIG, Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Alexandre MENARD, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE.

Maëlle MARCHAND, Le Petit Courrier du Val de Loir

D05-24-05-2018 : Décision modificative budgétaire n°1

Le budget voté en mars ne prend pas en compte le report du déficit en section d'investissement pour 86 891,55€. Par ailleurs deux titres ont été émis en 2017 au nom de Mme Sylviane Bruneau alors qu'ils auraient dû l'être au nom de la société « SARL Hôtel du domaine de la Courbe ». Or le compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » est crédité à hauteur de 2 800€, Il convient donc de l'abonder.

- dépenses d'investissement : déficit reporté - art 001 : + 86 891,55 €
- recettes d'investissement : virement de la section de fonctionnement - art 021 : + 86 891,55 €
- dépenses de fonctionnement : virement à la section d'investissement - art 023 : + 86 891,55 €
- dépenses de fonctionnement : titres annulés sur exercices antérieurs - art 673 : + 3 909,81 €
- dépenses de fonctionnement : dépenses imprévues - art 022 :

- 90 801,36 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorisent cette décision modificative.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président

Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two small stars. The signature is a cursive script that overlaps the stamp.

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 18 mai 2018
Nombre de membres : 43
Présents : 23 – Pouvoirs 8
Votants : 31

Vote : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 31/05/2018
et publication du 31/05/2018.

Présents (23) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Régis VALLIENNE

Pouvoirs (8) :

Georges BITOT à Claude JAUNAY, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Guy-Michel CHAUVEAU à Nicolas CHAUVIN, Jean-Yves DENIS à Pierre BIHOREAU, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Jacques LAUZE à Jean-Pierre CHEREAU, Ghislaine SOYER à Christian JARIES, Denis TURIN à Régis VALLIENNE

Excusés (3) :

Béatrice PAVY-MORANCAIS, Gwénaél de SAGAZAN, Louis-Jean de NICOLAY

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Président, Sylviane DELHOMMEAU, 1ère VP (Estelle PARROT, excusée),

Assistaient également à la réunion :

Kevin CHARLOT, Pascale CRAIG, Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Alexandre MENARD, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE.

Maëlle MARCHAND, Le Petit Courrier du Val de Loir

D06-24-05-2018 : Admission en non valeurs de titres impayés

Monsieur le Président présente au comité syndical la liste des titres restant à recouvrer pour un montant total de 2 025.56 € pour lesquels il sollicite une admission en non-valeur sur proposition du trésor public, constatant que les démarches en recouvrement ont été infructueuses et prenant en compte l'ancienneté de la créance.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorisent cette admission en non-valeur.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE





Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2018

Publication : 12/06/2018

Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 18 mai 2018
 Nombre de membres : 43
 Présents : 23 – Pouvoirs 8
 Votants : 31

Vote : 31
 Pour : 18
 Contre : 4
 Abstention : 9

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 31/05/2018
 et publication du 31/05/2018.

Présents (23) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Régis VALLIENNE

Pouvoirs (8) :

Georges BITOT à Claude JAUNAY, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Guy-Michel CHAUVEAU à Nicolas CHAUVIN, Jean-Yves DENIS à Pierre BIHOREAU, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Jacques LAUZE à Jean-Pierre CHEREAU, Ghislaine SOYER à Christian JARIES, Denis TURIN à Régis VALLIENNE

Excusés (3) :

Béatrice PAVY-MORANCAIS, Gwénaél de SAGAZAN, Louis-Jean de NICOLAY

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Président, Sylviane DELHOMMEAU, 1ère VP (Estelle PARROT, excusée),

Assistaient également à la réunion :

Kevin CHARLOT, Pascale CRAIG, Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Alexandre MENARD, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE.

Maëlle MARCHAND, Le Petit Courrier du Val de Loir

D07_24-05-2018 : Gestion du Matériel Culturel

La commission Culture et Patrimoine a réexaminé le mode de gestion du matériel culturel :

Le chiffrage (voir ci-dessous) s'élève à un coût annuel de 4 200€ pour la vérification à l'entrée et la sortie du matériel en prêt. Une solution de stockage et de mise à disposition du personnel serait possible avec la ville du Lude (Espace Ronsard et embauche d'un nouveau régisseur à partir de septembre à temps partiel). Les praticables resteraient à La Flèche.

Contrôle à la sortie et l'entrée du matériel

3h/semaine

42 semaines par an

coût horaire 21,43

coût annuel : 2 700 €

stockage et entretien

locaux :	gratuit
petites réparations	500 €
grosses réparations	1 000 €

Coût annuel global 4 200 €

Pour financer ce coût, la commission propose la mise en place d'une régie avec un système d'abonnement annuel au service (de l'ordre de 150€ par an).

La ligne de financement NCR serait utilisée pour partie pour acheter du matériel complémentaire pour le prêt et FestiLoir, une sono pour les visites guidées du PAH, et pour une autre partie pour acheter du matériel pour les comptes des écoles de musique du territoire

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, avec 9 abstentions et 4 voix contre, membres présents ou représentés, autorisent cette solution.

Fait à Vaas

Le Président

Les jour, mois et an susdits

Régis VALLIENNE

Suivent les signatures

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "★ Pays Vallée du Loir ★" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Date de la convocation : 18 mai 2018
Nombre de membres : 43
Présents : 23 – Pouvoirs 8
Votants : 31

Vote : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 31/05/2018
et publication du 31/05/2018.

Présents (23) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Régis VALLIENNE

Pouvoirs (8) :

Georges BITOT à Claude JAUNAY, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Guy-Michel CHAUVEAU à Nicolas CHAUVIN, Jean-Yves DENIS à Pierre BIHOREAU, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Jacques LAUZE à Jean-Pierre CHEREAU, Ghislaine SOYER à Christian JARIES, Denis TURIN à Régis VALLIENNE

Excusés (3) :

Béatrice PAVY-MORANCAIS, Gwénaél de SAGAZAN, Louis-Jean de NICOLAY

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Président, Sylviane DELHOMMEAU, 1ère VP (Estelle PARROT, excusée),

Assistaient également à la réunion :

Kevin CHARLOT, Pascale CRAIG, Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Alexandre MENARD, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE.

Maëlle MARCHAND, Le Petit Courrier du Val de Loir

D08-24-05-2018 : Présentation des projets culturels à destination du jeune public inscrits au CLEA pour l'année scolaire 2018/2019

La commission Culture et Patrimoine propose d'inscrire 5 projets au CLEA pour l'année 2018/2019 :

- Projet « Fête des lumières » à Aubigné-Racan
- Projet Théâtre Scientifique au Lude
- Projet Malices au Pays
- Projet P'tite Vadrouille
- Projet « Danse et Patrimoine »

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valident ce programme.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures


Le Président
Régis VALLIENNE

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 18 mai 2018
Nombre de membres : 43
Présents : 23 – Pouvoirs 8
Votants : 31

Vote : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 31/05/2018
et publication du 31/05/2018.

Présents (23) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Régis VALLIENNE

Pouvoirs (8) :

Georges BITOT à Claude JAUNAY, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Guy-Michel CHAUVEAU à Nicolas CHAUVIN, Jean-Yves DENIS à Pierre BIHOREAU, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Jacques LAUZE à Jean-Pierre CHEREAU, Ghislaine SOYER à Christian JARIES, Denis TURIN à Régis VALLIENNE

Excusés (3) :

Béatrice PAVY-MORANCAIS, Gwénaél de SAGAZAN, Louis-Jean de NICOLAY

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Président, Sylviane DELHOMMEAU, 1ère VP (Estelle PARROT, excusée),

Assistaient également à la réunion :

Kevin CHARLOT, Pascale CRAIG, Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Alexandre MENARD, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE.

Maëlle MARCHAND, Le Petit Courrier du Val de Loir

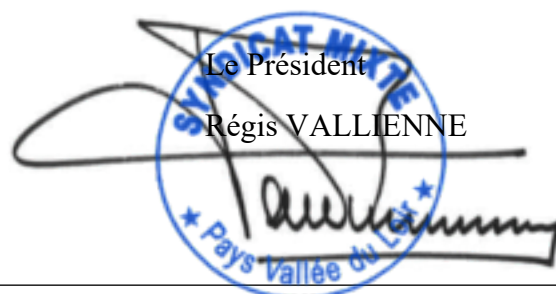
D09-24-05-2018 : Demande de Licence d'entrepreneur du spectacle

La Licence d'entrepreneur du spectacle n°3 (Diffuseur de spectacle) du PETR Pays Vallée du Loir a expiré au 31 mars 2018. Une nouvelle demande est en cours d'instruction. La licence est obligatoire pour toute structure privée ou publique, à but lucratif ou non qui diffuse au moins 7 spectacles dans l'année et ayant la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles Il est proposé que Monsieur Régis Vallienne, soit le nouveau titulaire de la Licence. Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valident la décision.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE





Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2018

Publication : 31/05/2018

Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 18 mai 2018
 Nombre de membres : 43
 Présents : 23 – Pouvoirs 8
 Votants : 31

Vote : 31
 Pour : 31
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 31/05/2018
 et publication du 31/05/2018.

Présents (23) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Régis VALLIENNE

Pouvoirs (8) :

Georges BITOT à Claude JAUNAY, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Guy-Michel CHAUVEAU à Nicolas CHAUVIN, Jean-Yves DENIS à Pierre BIHOREAU, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Jacques LAUZE à Jean-Pierre CHEREAU, Ghislaine SOYER à Christian JARIES, Denis TURIN à Régis VALLIENNE

Excusés (3) :

Béatrice PAVY-MORANCAIS, Gwénaél de SAGAZAN, Louis-Jean de NICOLAY

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Président, Sylviane DELHOMMEAU, 1ère VP (Estelle PARROT, excusée),

Assistaient également à la réunion :

Kevin CHARLOT, Pascale CRAIG, Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Alexandre MENARD, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE.

Maëlle MARCHAND, Le Petit Courrier du Val de Loir

D10-24-05-2018 : Plan Climat

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent

- D'engager la révision des actuels diagnostic, stratégie et plan d'actions du PCET approuvés en comité syndical le 20 octobre 2016 pour répondre à la réglementation en vigueur ;
- De lancer la démarche de Plan climat Air Energie Territorial (PCAET) du PETR Pays Vallée du Loir pour le compte des 3 EPCI qui le composent ;
- De valider les étapes d'élaboration (cf. calendrier prévisionnel) et de concertation (1 réunion/EPCI pour présenter de nouveaux éléments de diagnostic, réalisation de 3 à 5 ateliers thématiques pour enrichir la stratégie, 1 réunion publique/EPCI pour présenter et débattre sur le plan d'actions enrichi) ;
- Et autorisent le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président

Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with two small stars on either side of the bottom text. The signature is a cursive script that overlaps the stamp.



Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 18 mai 2018
 Nombre de membres : 43
 Présents : 23 – Pouvoirs 8
 Votants : 31

Vote : 31
 Pour : 31
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 31/05/2018
 et publication du 31/05/2018.

Présents (23) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Régis VALLIENNE

Pouvoirs (8) :

Georges BITOT à Claude JAUNAY, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Guy-Michel CHAUVEAU à Nicolas CHAUVIN, Jean-Yves DENIS à Pierre BIHOREAU, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Jacques LAUZE à Jean-Pierre CHEREAU, Ghislaine SOYER à Christian JARIES, Denis TURIN à Régis VALLIENNE

Excusés (3) :

Béatrice PAVY-MORANCAIS, Gwénaél de SAGAZAN, Louis-Jean de NICOLAY

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Président, Sylviane DELHOMMEAU, 1ère VP (Estelle PARROT, excusée),

Assistaient également à la réunion :

Kevin CHARLOT, Pascale CRAIG, Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Alexandre MENARD, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE.

Maëlle MARCHAND, Le Petit Courrier du Val de Loir

D11-24-05-2018 : Délibération sur la maquette financière de l'avenant NCR n°2

Le Nouveau Contrat Régional du Pays Vallée du Loir, approuvé par la Commission Permanente du Conseil régional du 1er juin 2015 a été signé le 8 juin 2015 sur la base d'un programme de 22 832 004 € et d'une dotation régionale de 6 871 000 €.

Un 1er avenant approuvé par la Commission Permanente du 17 novembre 2017 et signé le 23 novembre 2017, a déjà permis une modulation et une nouvelle répartition de l'aide régionale sur des actions différentes que celles initialement prévues et inscrites.

Ainsi, dix (10) actions ont été supprimées, vingt-et-une (21) autres modifiées et quatorze (14) rajoutées.

Aujourd'hui, alors que la programmation NCR arrive à son terme à la fin de l'année 2018 (prorogation incluse), le PETR Pays Vallée du Loir sollicite un second avenant auprès de la Région

Ce dernier se traduit par :

- Suppression de trois (3) actions (actions 35, 40 et 48) dont le montant des travaux s'élève à 832 105 €, soit 136 480 € d'aide régionale à répartir différemment.
- Modification de douze (12) autres actions (actions 19, 20, 21, 22, 34, 37, 41, 43, 51, 56, 57 et 61) pour un montant total de travaux de 5 210 688 euros, soit une aide régionale de 2 386 429 euros.

72% des actions enregistrées à l'avenant n°1 restent inchangées.

Le montant de quelques actions est revu à la baisse. Cependant le taux de soutien financier est alors relevé, afin de ne pas pénaliser les finances des porteurs de projet.

Pour d'autres, dont les projets sont d'importance communautaire, le taux de subvention est augmenté, des co-financements n'étant pas toujours facilement mobilisables.

Aucune nouvelle action n'a été volontairement inscrite à cet avenant n°2.

Le montant des investissements projetés a quelque peu diminué vis-à-vis de celui inscrit dans le précédent avenant, du fait de l'abandon de 3 actions mais aussi de la réévaluation du montant total de certains projets.

Les investissements à l'avenant n°2 s'élèvent à 22 915 565,10 € (contre 23 708 388 € à l'avenant n°1).

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide la proposition d'avenant telle que présentée, autorise le Président à la transmettre à la Région, à y apporter toute modification suite aux recommandations des services régionaux et à signer toute pièce à intervenir.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président

Régis VALLIENNE

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, separated by a small star. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2018

Publication : 31/05/2018

Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 18 mai 2018
 Nombre de membres : 43
 Présents : 23 – Pouvoirs 8
 Votants : 31

Vote : 31
 Pour : 31
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 31/05/2018
 et publication du 31/05/2018.

Présents (23) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Jean-Pierre GUICHON, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Régis VALLIENNE

Pouvoirs (8) :

Georges BITOT à Claude JAUNAY, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Guy-Michel CHAUVEAU à Nicolas CHAUVIN, Jean-Yves DENIS à Pierre BIHOREAU, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Jacques LAUZE à Jean-Pierre CHEREAU, Ghislaine SOYER à Christian JARIES, Denis TURIN à Régis VALLIENNE

Excusés (3) :

Béatrice PAVY-MORANCAIS, Gwénaél de SAGAZAN, Louis-Jean de NICOLAY

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Président, Sylviane DELHOMMEAU, 1ère VP (Estelle PARROT, excusée),

Assistaient également à la réunion :

Kevin CHARLOT, Pascale CRAIG, Mathilde ESTADIEU, Delphine MASSART, Alexandre MENARD, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE.

Maëlle MARCHAND, Le Petit Courrier du Val de Loir

D12-24-05-2018 : Modification de la délibération portant création d'une régie d'avance et de recettes

VU le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

VU le décret n°2008-227 du 05 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements Publics Locaux ;

VU l'arrêté du 03 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU la délibération du 17 février 2006 portant création de la régie de recettes et d'avances du SM Pays Vallée du Loir (Pays d'art et d'histoire) et ses avenants subséquents ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 24 mai 2018,

DECIDE

ARTICLE 1 –

La délibération du 17 février 2006 portant création de la régie de recettes et d'avances du SM Pays Vallée du Loir (Pays d'art et d'histoire) et ses avenants subséquents sont modifiés comme suit :

ARTICLE 2 –

Cette régie se nomme Régie de Recettes et d'Avances du SM Pays Vallée du Loir et est installée au siège du syndicat, rue Anatole Carré à VAAS (72500) et fonctionne du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

ARTICLE 3 –

La régie encaisse les produits suivants :

- 1) Abonnement/cotisation pour le prêt de matériel culturel appartenant au Syndicat.
- 2) À titre exceptionnel, les visites en lien avec les missions du Pays Vallée du Loir

ARTICLE 4 –

Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1) numéraire ;
- 2) chèques.

ARTICLE 5 –

La régie paie les dépenses suivantes :

- 1) Fournitures d'entretien et de petit équipement
- 2) Fournitures administratives
- 3) Frais de réception
- 4) Frais de transport, de déplacement et de mission
- 5) Inscriptions par internet aux frais de colloques et séminaires
- 6) Abonnements à des revues professionnelles sur Internet

ARTICLE 6 –

Les dépenses désignées à l'article 5 sont payées selon les modes de règlements suivants :

- 1) en espèces pour les menues dépenses ;
- 2) par virement bancaire ;
- 3) par carte bancaire adossée au compte de dépôt de fonds.

ARTICLE 7 –

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du Directeur Départemental des Finances Publiques de la Sarthe pour cette régie et une carte bancaire est adossée à ce compte de dépôts de fonds afin de régler les dépenses.

ARTICLE 8 –

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2 000 €. Il est mis à sa disposition un fond de caisse de 200 €.

ARTICLE 9 –

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 2 000 €.

ARTICLE 10 –

Le régisseur est tenu de verser au Trésor Public de Montval sur Loir le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8 et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 11 –

Le régisseur verse à l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses au minimum une fois par mois.

ARTICLE 12 –

Le régisseur est dispensé de cautionnement selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 13 –

Le régisseur titulaire pourra percevoir, sur décision du Président, une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination, selon la réglementation en vigueur.

Le régisseur suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

ARTICLE 14 –

Le Président du SM PETR Vallée du Loir et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures

Le Président

Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on the left. The signature is a cursive script that overlaps the stamp.